

# Plan de Rénovation Énergétique du Bâtiment

---

**« APERO RENO »**  
**11 septembre 2018**  
**ENVIROBAT Occitanie**



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

# Bilan PREH

**Le PREH** : un dispositif partenarial, 4 acteurs avec des actions convergentes :

- **Programme « Habiter Mieux »** depuis 2011 : 29 000 logements rénovés soit 4100 par an en moyenne et 6700 en 2017
- **Crédit d'impôt rénovation énergétique** : 120 000 ménages en 2016, plus de 74 % par rapport à 2015
- **Eco-PTZ** : 34 000 prêts distribués depuis 2009 soit 4200 en moyenne/an, en baisse constante : 2 200 éco-prêts pour 2017
- **Eco-chèque** : 41 420 depuis 2012, dont 40 % pour la seule année 2017
- **ADEME** : 24 EIE, 11 PTRE  
96 500 demandes traitées par les EIE depuis 2013, soit une moyenne de 19 300 demandes/an et 22 400 demandes en 2017
- **ADIL** : 12 départements couverts  
Plus de 10 000 conseils délivrés en 2017, hausse de 20 % par rapport à 2016



# Du PREH vers le PREB

- Élargissement du champ de la rénovation énergétique de l'Habitat à tout types de Bâtiments
- Concertation nationale et locale pour préciser les actions du PREB
- Poursuite d'une logique partenariale entre les acteurs de la rénovation
- Territorialisation : rôle privilégié des collectivités dans le pilotage local du plan

# Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments

UN **PLAN** QUI COMPREND

**12**ACTIONS → **4**AXES

## Axe 1

Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale avec des objectifs clairs, des données accessibles et un pilotage associant tous les acteurs

## Axe 2

Créer les conditions de la massification de la rénovation des logements et lutter en priorité contre la précarité énergétique

## Axe 3

Accélérer la rénovation et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires, en particulier du parc public

## Axe 4

Accélérer la montée en compétence et les innovations de la filière de la rénovation des bâtiments

# AXE 1 : Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale avec des objectifs clairs, des données accessibles et un pilotage associant tous les acteurs

**Action 1** - définir des objectifs clairs et ambitieux

**Action 2** - améliorer le suivi de la rénovation énergétique et l'accès aux données

**Action 3** - mettre en place un pilotage resserré, associant les collectivités territoriales, pour des actions co-construites avec tous les acteurs

# AXE 2 : Créer les conditions de massification de la rénovation des logements et lutter en priorité contre la précarité énergétique

Action 6 : Rendre les parcours, aides, financements et incitations lisibles, cohérents, efficaces et mobilisateurs pour tous les ménages, y compris en copropriétés

- A l'horizon 2019, Transformer le CITE en prime forfaitaire, Améliorer l'éco-prêt
- Développer les actions de tiers-financement
- Mettre en place un plan d'actions spécifique pour les copropriétés

Action 7 : Lutter en priorité contre la précarité énergétique

- Massifier le programme « Habiter Mieux » de l'Anah
- Rendre opérationnel le Fonds de garantie pour la rénovation énergétique (FGRE) pour financer des éco-prêts pour les ménages modestes et les copropriétés
- Mettre en place un dispositif CEE précarité ciblant les publics modestes
- Faciliter la rénovation du parc locatif public



# AXE 3 : ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES, EN PARTICULIER LE PARC PUBLIC

Actions 8 et 9 : MAINTENIR ET FAVORISER UNE EXIGENCE AMBITIEUSE DE RÉNOVATION DU PARC TERTIAIRE, PUBLIC ET PRIVÉ

- 4,8 milliards d'€ pour le parc tertiaire public :
  - 3 milliards pour les collectivités
  - 1,8 milliard pour les cités administratives de l'État
- Développement d'un crédit-bail à taux réduit adapté à la transition écologique pour les PME

Action 10 : FAVORISER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE PAR L'ÉVOLUTION DES USAGES ET L'ÉDUCATION

- 10 à 15 % d'économies d'énergie proviennent du comportement des usagers et citoyens : Des actions de sensibilisation aux économies d'énergie seront cofinancées dans le cadre des CEE.

# AXE 4 : ACCÉLÉRER LA MONTÉE EN COMPÉTENCE ET LES INNOVATIONS DE LA FILIÈRE DE LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

## Action 11 : ACCÉLÉRER LA MONTÉE EN COMPÉTENCE DE LA FILIÈRE POUR AMÉLIORER LA CONFIANCE ET LA QUALITÉ

- Harmoniser les labels
- Faire évoluer le dispositif RGE
- Renforcer les contrôles concernant la certification des professionnels réalisant les diagnostics de performance énergétique (DPE)
- Amélioration de la formation

## Action 12 : SOUTENIR L'INNOVATION, NOTAMMENT NUMÉRIQUE, ET SA DIFFUSION

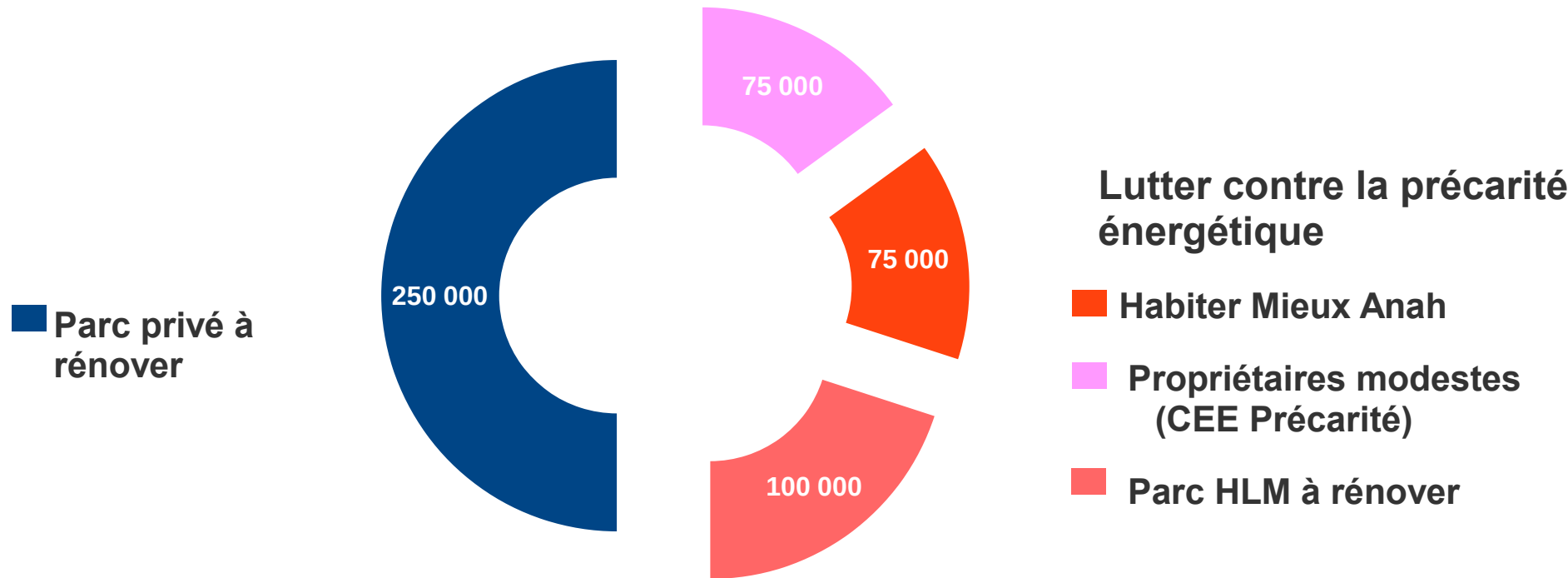
- Financement de l'innovation par le Plan d'Investissement et les CEE
- Développer le recours à la maquette numérique (BIM) dans la rénovation.
- Favoriser l'émergence d'outils de mesure *in situ* pour la mesure de la performance réelle des bâtiments.
- Lever les freins d'ordre sociologique à la rénovation



# Objectifs annuels du PREB

## 500 000 logements à rénover par an

Objectifs cohérents avec la Région REPOS : 52 000 logements/an



# À venir ... un programme de travail à construire en Occitanie

- **Un objectif partagé**, inscrit dans la trajectoire Région à Énergie Positive :
- Une démarche concertée à engager
  - Élaboration d'un état des lieux qualitatif,
  - Proposition d'une feuille de route régionale.

## **Calendrier**

- Présentation lors du prochain comité régional de la Transition Énergétique



# Proposition de Gouvernance du Plan de Rénovation Énergique des Bâtiments

La gouvernance régionale du PREB se rattache en Occitanie au Comité de Pilotage constitué au titre de la Transition énergétique et pourrait se décliner en :

- **Un Comité opérationnel du PREB**

membres institutionnels : Conseil Régional, DREAL/Direction Aménagement, ADEME, ADIL'O

organismes professionnels : CAPEB, FFB, SCOP, USH, CROA, CINOV

organisme de financement : Caisse des dépôts

en tant qu'experts Envirobat Occitanie, la Cellule Économique

Fréquence des rencontres : 2 fois par an

- **Le Comité Technique**

membres : Conseil Régional, DREAL/Direction Aménagement, ADEME, ADIL'O

Présence d'experts en tant que de besoin

Fréquence des rencontres : tous les 2 mois

# Les travaux à venir

## Développer le programme FAIRE

- Harmoniser stabiliser et faire converger les systèmes d'aides et d'incitation
- Développer les outils d'observation de suivi et d'évaluation
- Exploiter les données du registre des copropriétés afin d'avoir une connaissance exhaustive du patrimoine concerné
- Associer la rénovation énergétique à tous les programmes de revalorisation urbaine (centres bourgs, bourgs centre, centres anciens ...)
- Développer l'accompagnement de tous les publics (PRIS ANAH / EIE / PTRE ...)
- Développer les fonctions de conseils (SPEEH)

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE